

Résolution présentée par la délégation de la

Sierra Leone

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne le port du masque sanitaire permanent

L'Assemblée Générale,

Outrée par l'inégalité des effets sociaux et économiques des pandémies qui s'abattent sur les plus fragiles et les plus faibles de la société,

Constatant que les peuples du tiers monde, longtemps asservis et exploités par le monde industrialisé, sont le plus menacé par ces maladies qui terrassent nos populations,

Consciente que les droits de l'Homme protègent la liberté et la santé de tous les êtres humains, et que ces droits sont inextricablement liées,

Déplorant l'inefficacité de nombreux gouvernements à prendre des décisions viables et l'incapacité des nos dirigeants à enrayer la propagation de la crise à l'échelle planétaire,

Surprise que le bon sens et la rationalité ne priment pas sur la tradition hédoniste et individualiste hérité de notre passé coloniale,

Souffrant de la perte des liens affectifs avec nos aînés et nos enfants,

Convaincu de la capacité des masques à prévenir les pathologies atmosphériques, grâce notamment au consensus scientifique et aux innombrables études et rapports sur le sujet.

Décide de protéger les victimes potentielles des maladies infectieuses en assurant le port du masque de manière permanente à tous les citoyens libres du monde, afin de préserver nos économies et nos concitoyens, il est de notre devoir de prévenir les pandémies futures.

Le texte français fait foi